



**MAIRIE
DE COMPEYRE**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
séance du 07 février 2022 à 20 h 30

11 présents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité les demandes de DETR 2022 faites pour la voirie locale et pour la phase 2 de la RD 547.

Le conseil municipal a voté, à l'unanimité, l'achat de la parcelle de M. Monteillet.

Le conseil municipal a également voté, à l'unanimité, les délibérations relatives à l'adhésion au dispositif « Carte Jeunes » conventionné avec la Communauté de Communes de Millau Grands Causses et à la réduction horaire du poste de secrétaire de mairie suite à la fin de la mise à disposition au SIVU scolaire du Lumençon.

Le conseil municipal a également voté, à l'unanimité, la délibération relative à l'approbation de la convention sur le Règlement local de publicité intercommunal.

4

Un récapitulatif sur le projet « vallée verte » et le compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour le SPANC (Service Public Assainissement Non Collectif) ont été présentés au conseil municipal.

Questions diverses :

- Déjections canines
- Proposition achat cave mairie
- Distribution sacs poubelles 10/02
- Constat dégradations église Pailhas
- Travaux au Mas
- Point projet caves

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

